

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 22 AVRIL 1996

Compte rendu

L'Assemblée Communale s'est réunie le 22 avril 1996 à 18 heures, sous la présidence de M. Robert SCHWINT, Maire.

Etaient présents : MM. SCHWINT, MILLE, NOT, PINARD, HUMBERT, AUTARD, RUEFF, EDOUARD, NUNINGER, ANTONY, VUILLEMIN, BOICHON (à partir de la question n° 3), BARETJE, RÉGNIER, JEANNEROT, THIRIET, MEUNIER, LAGRANGE, FOUSSERET, Mmes TETU, BULTOT, M. ROIGNOT, Mme DUFAY, M. FERRÉOL, Mme GUINCHARD-KUNSTLER, MM. TISSOT, GIRARD, Mme MAISIERES, MM. JEANNIARD, LOYAT, DAHOUI, SANTI, CHRISTELLE, Mme CUENIN, Mlle ZILLI, MM. HAGOPIAN, SANCHEZ, DUMONT, Mlle GEIGER, MM. POMEZ, VENTARD, JACQUEMIN (jusqu'à la question n° 35), DUVERGET, SALOMON, TABOURNOT, Mme WEINMAN, MM. VIALATTE (à partir de la 4ème motion), RENOUD-GRAPPIN, BONNET, SENNERICH, Mme MONTEL.

Absents : MM. FUSTER, BOICHON (jusqu'à la question n° 3), JUSSIAUX, VOUILLOT, JACQUEMIN (à partir de la question n° 35), THIRODE, VIALATTE (jusqu'à la 4ème motion).

Secrétaire : M. VENTARD.

Procuration de vote :

Mandants : MM. FUSTER, JUSSIAUX, VOUILLOT, THIRODE, JACQUEMIN (à partir de la question n° 35).

Mandataires : MM. HUMBERT, REGNIER, Mme TETU, MM. JACQUEMIN (jusqu'à la question n° 35), BONNET (à partir de la question n° 35)

* * *

Avant d'aborder les questions inscrites à l'ordre du jour, M. le Maire a formulé, au nom de l'Assemblée, des vœux de bon rétablissement à M. Serge THIRODE.

0/1 - M. PINARD, Conseiller Municipal Délégué, a présenté à l'Assemblée le voeu suivant qui a été adopté à l'unanimité :

«Le Conseil Municipal de Besançon ayant constaté que la Commission Supérieure des Monuments Historiques a refusé le projet de téléphérique au motif notamment qu'il mettrait en cause «la perception du site» et «couperait l'isolement de l'ouvrage de Vauban»,

- estime que l'environnement de la Citadelle serait profondément modifié par la réalisation du canal à grand gabarit

- demande dans ces conditions que la Commission Supérieure des Monuments Historiques soit saisie de ce dossier».

0/2 - M. JACQUEMIN, Conseiller Municipal, a présenté à l'Assemblée le voeu suivant concernant la situation au Liban, voeu adopté à l'unanimité :

«Le Conseil Municipal de Besançon exprime le voeu express auprès des belligérants de voir cesser définitivement le feu et d'ouvrir des négociations permettant de trouver une solution politique durable. Le Conseil Municipal de Besançon souhaite également que soient pris en considération les dommages importants subis par les populations civiles de part et d'autre de la frontière. Le Conseil Municipal demande à M. le Maire de transmettre ce voeu aux ambassadeurs des pays concernés».

0/3 - Mlle GEIGER, au nom du Groupe Convergences, a présenté à l'Assemblée le voeu suivant qui a été adopté à l'unanimité moins 10 abstentions :

«- Superphénix est un surgénérateur prototype de 1 250 MW,

Considérant les problèmes techniques graves, la technologie non maîtrisée et non maîtrisable de cette installation nucléaire,

Considérant le risque particulier que fait courir la centrale nucléaire à neutrons rapides située à Creys-Malville en France,

- Superphénix n'a fonctionné que 180 jours à pleine puissance en 1986,

Considérant que de vouloir le transformer en incinérateur de déchets ne le rend pas moins dangereux, bien au contraire, puisqu'il n'a pas été conçu pour cela,

Considérant le recours engagé depuis 1987 par le WWF Genève auquel se sont jointes cinq associations de protection et de médecins, cinq villes et dix communes,

Considérant les recours actuels :

. contre l'autorisation de création de la centrale (décret du 11 juillet 1994)

. contre l'autorisation de redémarrage de la centrale (décret du 4 août 1994)

. la pétition du Parlement Européen du 23 mars 1994

. la plainte auprès des Communautés Européennes contre la France pour non-respect du droit communautaire,

Considérant que de nouvelles parties peuvent encore se joindre à ces procédures,

Considérant la proximité de la centrale (200 km de Besançon),

Considérant que ce danger exceptionnel ne peut être une fatalité,

la Ville de Besançon se joint aux procédures juridiques du collectif pour l'arrêt de Superphénix».

0/4 - M. LOYAT, Conseiller Municipal, a présenté à l'Assemblée le voeu suivant qui a été adopté à la majorité moins 11 abstentions :

«Faisant suite à deux interventions de son Maire, Robert SCHWINT auprès de M. JUPPE, Premier Ministre et de M. BAYROU, Ministre de l'Education Nationale, le Conseil Municipal de Besançon, en sa séance du 22 avril 1996, est alerté par un récent projet du Gouvernement qui compromet l'avenir des fédérations complémentaires de l'école, au premier rang desquelles les CEMEA et les Francas.

Le Ministre de l'Education Nationale, M. BAYROU, envisage en effet de procéder à la réduction de 5 % de l'aide financière globale affectée aux associations de type péri-scolaire. Au prix d'une modulation discutable, les Francas se verraient quant à eux frappés d'une baisse de 20 % en 1997 de la subvention allouée par l'Etat, décision qui remettrait en cause 23 des 89 postes de permanents Francas au niveau national.

L'action développée par ou avec les Francas répond pourtant depuis 50 ans aux aspirations des familles et en particulier des plus modestes d'entre elles. Elle constitue dans le même temps un relais de l'action des pouvoirs publics (aide à la scolarisation des enfants en difficulté, accompagnement scolaire dans les milieux défavorisés, classes de découverte, Contrats d'Aménagement du Temps de l'Enfant, etc.).

A Besançon, les Francas animent 7 centres de loisirs ouverts l'été (2 500 enfants accueillis chaque été), le mercredi, en soirée ou encore pendant les petites vacances, dans les quartiers de Planoise, Montrapon, les Clairs-Soleils, Saint-Ferjeux ainsi qu'au Fort de Bregille. Les Francas se sont vus confier également l'animation de la ludothèque de

Palente-Orchamps. Au total, chaque année, environ 49 000 journées-enfants sont ainsi assurées et 355 animateurs de 17 à 25 ans sont recrutés et formés par les Francas.

Le Conseil Municipal constate que le Gouvernement fait état dans cette affaire d'une méconnaissance de l'action des associations péri-scolaires et d'une analyse très imparfaite de l'évolution de notre société, de la structure familiale et des temps de vie de l'enfant. Il constate que les associations visées par le projet de M. BAYROU sont des structures qui voient leur action reconnue et soutenue financièrement par les collectivités locales, et craint qu'une fois encore l'Etat ne se désengage de ses missions pour leur en faire porter la charge.

En conséquence, le Conseil Municipal de Besançon demande au Ministre de l'Education Nationale de bien vouloir reconsidérer la position de l'Etat dans le sens d'un retour vers la notion de Service Public d'Education».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a pris les décisions suivantes :

1 - Exercices 1995 et 1996 - Autorisation de principe accordée au Maire pour accomplir certains actes de gestion courante - Bilan des décisions prises dans le cadre de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales

A l'unanimité, l'Assemblée Communale a donné acte de ce bilan à M. le Maire.

2 - Besançon - Tver (Russie) - Jumelage

A l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à signer, avec la ville de Tver, une charte de jumelage.

3 - Association des Jumelages - Dissolution - Création d'une commission municipale élargie

A l'unanimité, le Conseil Municipal a désigné, pour siéger à la Commission Municipale «Relations Internationales» élargie :

. avec voix délibérative : M. l'Adjoint BARETJE, Mmes CUENIN, GEIGER, MM. NOT, LAGRANGE, PINARD, RUEFF, VENTARD, Mme WEINMAN, M. SALOMON, Mme MONTEL.

. avec voix consultative : les membres de l'ex-conseil d'administration de l'Association des Jumelages qui ne sont pas des élus municipaux.

Une charte régira le fonctionnement de cette commission élargie.

4 - Association «Les Ecrans du Réel» - Adhésion de la Ville - Avis de principe du Conseil Municipal

A l'unanimité, le Conseil Municipal a émis un avis de principe favorable à l'adhésion de la Ville à l'Association «Les Ecrans du Réel». L'approbation des statuts et du règlement intérieur de l'association, ainsi que la désignation des représentants de la Ville à son Conseil d'Administration interviendront ultérieurement.

5 - Association «Conservatoire et écoles de musique de Franche-Comté» - Adhésion de la Ville - Désignation de son représentant

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'adhérer à l'Association «Conservatoire et écoles de musique de Franche-Comté» et a désigné M. l'Adjoint FERREOL ou son représentant, pour siéger au sein de cette association.

6 - Parc Scientifique et Industriel de Besançon - Création d'un syndicat mixte de réalisation - Approbation des statuts - Désignation des délégués

A l'unanimité moins deux abstentions, le Conseil Municipal :

- a décidé la dissolution du Syndicat Mixte d'Etudes du Parc Scientifique et Industriel des Montboucons,

- a décidé la création du Syndicat Mixte de Réalisation du Parc Scientifique et Industriel de Besançon,

- a adopté les statuts de ce nouveau syndicat,

- a désigné en tant que représentants de la Ville au sein du Syndicat : M. le Maire, M. VUILLEMIN, Mme GUINCHARD-KUNSTLER, MM. JEANNEROT, ANTONY, VOUILLOT et THIRODE.

7 - Garantie d'emprunt à l'Office Public d'HLM du Doubs - Habitat 25 - Construction d'une première tranche de 101 logements pour étudiants à la Bouloie à Besançon - Garantie de la Ville, à hauteur de 50 %, d'un emprunt de 14 218 643 F contracté auprès de la CDC - Modification de la délibération du Conseil Municipal du 4 mars 1996

Adopté à l'unanimité.

8 - Comptabilité - Exercice 1996

a) Ouverture de crédits au budget supplémentaire

Adopté à l'unanimité.

b) Transferts de crédits

Adopté à l'unanimité.

c) Association CO.FRA.MUS - Modalités de remboursement des avances accordées par la Ville dans le cadre de la mise en jeu de la garantie d'emprunt

Adopté à l'unanimité.

d) Cotes et produits irrécouvrables - Admission en non-valeurs

Adopté à l'unanimité.

e) Réaménagement et renégociations de divers contrats de prêt

Adopté à l'unanimité.

9 - Transports urbains

a) Création de nouveaux tarifs

A l'unanimité, le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement sur la création de deux nouveaux titres de transport :

1) l'abonnement «grand écran»

- . abonnement mensuel ouvert à tous
- . valable sur le réseau CTB de 19 h à la fin du service et 7 jours sur 7
- . prix de vente pour 1996 : 50 F + 1 place de cinéma gratuite
- . lancement prévu le 2 mai 1996

2) le forfait journée

- . ticket valable pour la journée
- . prix de vente pour 1996 : 15 F
- . lancement prévu : 1er juin 1996.

b) Tarification sociale - Complément à la délibération du Conseil Municipal du 4 mars 1996

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de faire bénéficier les demandeurs d'emploi de moins de 25 ans de la gratuité des transports urbains, sur présentation d'un justificatif délivré par la Mission Locale pour l'Emploi des Jeunes.

Cette disposition entrera en vigueur le 1er mai 1996.

10 - Patinoire municipale La Fayette - Tarifs pour la saison 1996-1997

A l'unanimité, le Conseil Municipal a adopté les tarifs suivants :

Catégorie	Saison 95/96	Proposition Saison 96/97	% augmentation
Entrée patineur adulte	24 F	25 F	4,16 %
Entrée enfant ou adolescent (jusqu'à 18 ans)	16 F	17 F	6,25 %
Location patins (public ou clubs)	16 F	17 F	6,25 %
Scolaires accompagnés (maternelles) (entrée + location)	8 F	9 F	12,50 %
Scolaires accompagnés (maternelles) (forfait 4 entrées)	26 F	27 F	3,84 %
Scolaires accompagnés (autres) (entrée + location) (pendant les heures scolaires uniquement)	15 F	16 F	6,66 %
Scolaires accompagnés (autres) (forfait 4 entrées)	50 F	51 F	2,00 %
Associations, groupes de jeunes, établissements scolaires en séances publiques (entrée + location) - mini : 10 pers.	21 F	22 F	4,76 %
Abonnement 10 entrées «adultes»	200 F	200 F	0 %
Abonnement 10 entrées «jeunes»	130 F	130 F	0 %
Affûtage	23 F	24 F	4,34 %
Lacets	11 F	12 F	9,09 %
Coût horaire location glace pour tests USEP	310 F	320 F	3,22 %
Match hockey benjamins, minimes, cadets (sélections ou clubs extérieurs)	1 100 F	1 200 F	9,09 %
Match hockey seniors (sélections ou clubs extérieurs)	1 200 F	1 300 F	8,33 %
Location horaire à clubs privés, extérieurs ou ligues (galas ou tournois de hockey)	1 800 F	1 900 F	5,55 %
Coût horaire location glace à clubs bisontins (en cours de saison) (hors séances publiques et entraînement clubs)	190 F	200 F	5,26 %
Location journalière pour manifestation exceptionnelle (spectacle, Holiday on Ice...)	13 000 F	20 000 F	53,85 %
Location glace (2 h) à comités d'entreprises (en séance publique le mercredi soir) (sauf vacances)	1 800 F	1 900 F	5,55 %
Location glace (2 séances) à comités d'entreprise (en séance publique)	2 200 F 1ère séance 1 200 F 2ème séance	3 000 F les 2 séances	- 11,76 %
Location horaire à clubs extérieurs pour entraînements ou stages	450 F	450 F	0 %

Catégorie	Saison 95/96	Proposition Saison 96/97	% augmentation
Location horaire au club bisontin de hockey pendant la période estivale (juillet-août)	250 F	250 F	0 %
Location horaire au Club Bisontin de Patinage pendant la période estivale (juillet-août) -minimum de 10 personnes-	20 F/patineur (création)	20 F/patineur	0 %
Visiteurs adultes ou parents accompagnateurs qui ne patinent pas		Gratuite	-

11 - Installations sportives municipales - Utilisation par les collèges et lycées - Facturation - Décision de principe

A l'unanimité, le Conseil Municipal a pris la décision de principe de facturer aux collèges et lycées l'utilisation des installations sportives municipales.

12 - Ressources budgétaires - Conservatoire National de Région - Ecole Régionale des Beaux-Arts - Droits d'inscription pour l'année scolaire 1996-1997

A l'unanimité, le Conseil Municipal a fixé comme suit les droits d'inscription dans ces deux établissements :

1 - Conservatoire National de Région - Droits d'écologie - Année scolaire 1996-97

Tarifs annuels applicables aux départements traditionnels et horaires aménagés (du CE1 à la 3ème comprise)

Disciplines	Besançon		District		Département		Autres	
	1995-96	1996-97	1995-96	1996-97	1995-96	1996-97	1995-96	1996-97
* Eveil musical								
* Formation musicale seule	408 F	422 F	714 F	738 F	1 224 F	1 266 F	1 682 F	1 740 F
* Formation musicale + instrument								
* Instrument seul								
Cycle 1	912 F	944 F	1 392 F	1 440 F	1 824 F	1 888 F	2 006 F	2 076 F
Cycle 2	1 000 F	1 034 F	1 752 F	1 814 F	2 004 F	2 074 F	2 204 F	2 282 F
Cycle 3	1 092 F	1 130 F	1 912 F	1 978 F	2 188 F	2 264 F	2 406 F	2 490 F
* Formation musicale + Piano + Orgue - Harpe - Chant - Danse - Clavecin - Percussion								
Cycle 1	1 424 F	1 474 F	1 900 F	1 966 F	2 334 F	2 416 F	2 516 F	2 604 F
Cycle 2	1 508 F	1 560 F	2 264 F	2 344 F	2 514 F	2 602 F	2 716 F	2 812 F
Cycle 3	1 604 F	1 660 F	2 424 F	2 508 F	2 698 F	2 792 F	2 916 F	3 018 F
* Ecriture - Analyse - Direction d'Orchestre - Atelier jazz - Art Dramatique								
	912 F	944 F	1 392 F	1 440 F	1 824 F	1 888 F	2 006 F	2 076 F

* La tarification est déterminée par la discipline dont le montant du droit d'écologie est le plus élevé, dans le cas où l'élève est inscrit dans plusieurs disciplines

* Une somme de 400 F, qui sera déduite ultérieurement de la facture générale, sera perçue au moment de l'inscription (choix des horaires) et ne pourra être restituée en cas de désistement

* Droit annuel d'inscription forfaitaire : 60 F (dossier, photocopies, enveloppes, courriers, etc.).

Location des instruments

	1995-96	1996-97
Alto - violon	90 F/mois)
Clarinette - Flûte - Trompette - Cor - Trombone	100 F/mois)
Violoncelle - Contrebasse - Hautbois - Basson - Saxophone	120 F/mois) inchangé
)

2) Ecole Régionale des Beaux-Arts - Année scolaire 1996-97

Les droits sont annuels et payables en une seule fois au début de l'année scolaire.

Cycles	Besançon		District		Autres	
	1995-96	1996-97	1995-96	1996-97	1995-96	1996-97
* Cycle traditionnel (élèves permanents)	1 330 F	1 376 F	1 530 F	1 584 F	2 720 F	2 814 F
* Cours du soir, stagiaires, auditeurs libres	1 420 F	1 470 F	1 620 F	1 676 F	2 880 F	2 980 F
* Cours péri-scolaires	700 F	724 F	910 F	942 F	1 430 F	1 480 F

13 - Petit Kursaal - Tarifs de location - Modification

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de ramener à 500 F l'heure d'immobilisation (plein tarif) du Petit Kursaal.

14 - Encaissements et réaffectations

a) d'une indemnité à la suite de l'incendie de la MPT de la Grette le 1/01/1996

Adopté à l'unanimité (montant de l'indemnité : 1 543 738 F dont 82 093 F d'honoraires d'experts).

b) d'une indemnité de sinistre - Ecole Maternelle Artois, le 24/12/1995

Adopté à l'unanimité (montant de l'indemnité : 160 756 F dont 15 557 F d'honoraires d'experts).

c) d'une indemnité suite à une explosion à l'usine d'incinération des ordures ménagères le 21/06/1995

Adopté à l'unanimité (montant de l'indemnité : 54 017 F).

d) d'une indemnité suite à l'incendie à l'école Jean Macé (salle polyvalente) le 15/11/1995

Adopté à l'unanimité (montant de l'indemnité : 24 934 F).

e) d'une indemnité suite au vol de matériel informatique à la MPT des Clairs-Soleils le 30/01/1995

Adopté à l'unanimité (montant de l'indemnité de sinistre : 13 754 F).

f) d'une indemnité à la suite de l'orage du 8/08/1995

Adopté à l'unanimité (montant de l'indemnité : 531 523 F).

g) d'une recette pour l'Orchestre de Besançon

Adopté à l'unanimité.

15 - Besançon Ville Ouverte aux Jeunes 1996 - Rencontres Jeune Création - Adoption du projet - Demandes de subventions auprès du Conseil Général et de la DRAC - Attribution de subventions

Ce projet estimé à 700 000 F a été adopté à l'unanimité. Il sera financé comme suit :

- 600 000 F : Ville de Besançon

- 50 000 F : Conseil Général du Doubs

- 50 000 F : Direction Régionale des Affaires Culturelles de Franche-Comté.

Le Conseil Municipal a également décidé de répartir les subventions suivantes aux associations participantes :

A la Cie Boutique du Conte pour la création de «La Rose Rouge» (10 000 F) et un projet animation «Le Prince Achraf»	12 500 F
A la Cie LTS pour une adaptation des «Trois Soeurs» de Tchekov	5 000 F
A l'Association Frappé pour la création du nouveau spectacle de Max Athanase	10 000 F
A la Coopérative Scolaire de l'Ecole des Bruyères pour un spectacle mêlant théâtre et percussions	2 500 F
A la Cie Embarquez pour la création d'un spectacle de rue «Tout va mal»	10 000 F
A l'association «En effeuillant la Marguerite» pour «Mauvais Plan sur la Comète»	5 000 F
A l'association «Théâtre Sound Rire» pour un spectacle en langue des signes	2 500 F
A l'IME Montfort pour une création collective avec des enfants de l'institution	2 500 F
A l'Atelier Théâtre du Lycée Pasteur pour une adaptation d'«Ubu» d'Alfred Jarry	2 500 F
Au Théâtre Alcyon pour Noce et autres pièces courtes de Tchekov	5 000 F
Au Théâtre du Tohu Bohu pour «Minder Party» création collective	5 000 F
A l'Association Amanite Phalloïde pour «C'est arrivé demain», spectacle inspiré de Brecht et «Paroles de Femmes» par de jeunes comédiennes	7 500 F

A l'Embarcadère pour le spectacle autour des techniques burlesques mis en scène par C. Pageault	5 000 F
Au Théâtre'Ouvert pour son projet Cargo (utilisation du Théâtre comme moyen d'insertion)	2 500 F
Au Théâtre Universitaire de Franche-Comté pour sa création sur le thème de la Ville	5 000 F
A la Cie du Colibri pour son spectacle en direction du jeune public	5 000 F
A la Cie du Courant d'Air pour son projet chorégraphique dans un lieu de patrimoine	10 000 F
A l'Association Jeunes Musiciens et Danseurs du Conservatoire pour son projet autour de «Cadmus et Hermione» de Lully	5 000 F
A la Cie Ric-Rac Felmoud à Saïgon pour son spectacle sur Georges Brassens	5 000 F
A l'Association «L'oreille interne» pour sa création musicale intégrant des bruits urbains	10 000 F
A la Troupe en Trop pour «Cinéphalium» associant rock et théâtre	5 000 F
A la MJC de Damparis pour son spectacle comédie musicale «Graine d'acteurs»	5 000 F
A l'Orchestre Universitaire pour son concert associant musique classique et pièces pour percussions	2 500 F
Au SUAPS pour la participation et l'organisation à une présentation de différents ateliers de danse	5 000 F

16 - Subventions

a) pour congrès

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'accorder les subventions suivantes :

. 5 000 F au CREHU (Centre de Recherches sur l'Espace Humain et Urbain) pour l'organisation de trois journées-débats le 20 janvier, le 9 mars et le 10 novembre.

. 6 000 F au Centre International de Séjour de Besançon qui a organisé l'Assemblée Générale des Centres de l'Union des Centres de Rencontres Internationales, du 23 au 25 janvier dernier.

. 4 000 F à l'IUT, Département chimie, pour l'organisation des XIèmes Olympiades de la Chimie qui se sont déroulées le 14 février dernier à l'IUT et au cours desquelles se sont affrontés une soixantaine de lycéens des classes terminales.

. 3 000 F à l'IUT, Département Information-Communication pour l'organisation du «Challenge de la Pub», le 16 février dernier au Kursaal.

. 6 000 F à la Station de Recherches en Technologie et Analyses Laitières de Poligny pour l'organisation, sous l'égide de la Fédération Internationale de Laiterie, d'un symposium sur «l'affinage et la qualité des fromages», du 29 février au 1er mars au Grand Kursaal.

. 4 000 F à l'Ecole d'Orthophonie de la Faculté de Médecine, pour l'organisation des premières confrontations orthophoniques sur le thème «Données actuelles sur les troubles sévères du langage : évaluation et pratiques orthophoniques», les 16 et 17 mars.

. 5 000 F au Syndicat d'Education Populaire pour l'organisation de son congrès national, du 19 au 22 mars, au Centre International de Séjour.

. 6 000 F à l'Association JALMALV (Jusqu'À La Mort Accompagner La Vie), pour l'organisation des journées nationales de la Fédération JALMALV, du 29 au 31 mars, au Kursaal.

. 6 000 F à la Cour d'Appel de Besançon, pour l'organisation conjointe avec des professeurs de la Faculté de Médecine, d'un colloque sur la bioéthique médicale, le 1er avril à Micropolis.

. 8 000 F à la Mutuelle Retraite des Instituteurs et Fonctionnaires de l'Education Nationale (MRIFEN), pour l'organisation de la 48ème assemblée générale de l'Union Nationale des MRIFEN, les 18 et 19 avril, à Micropolis.

. 10 000 F à l'Union Patronale des Coiffeurs du Doubs, pour l'organisation du 57ème congrès de la Fédération Nationale de la Coiffure Française, du 28 avril au 1er mai prochain.

. 10 000 F au Centre d'Entraide Généalogique de Franche-Comté pour la préparation du dossier de candidature de Besançon pour l'organisation du Congrès Mondial de Généalogie qui aura lieu en l'an 2000.

b) aux sociétés de musique et de majorettes

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'accorder les subventions suivantes :

	Orchestre	Ecole	Total
Fédération Musicale de Franche-Comté	2 000 F	0 F	2 000 F
Institut Musical Européen	2 500 F	0 F	2 500 F
Harmonie des Chaprais	32 500 F	18 360 F	50 860 F
Concorde de Saint-Ferjeux	28 500 F	21 420 F	49 920 F
Harmonie Municipale	0 F	45 220 F	45 220 F
Twirling Club de Besançon	4 000 F	0 F	4 000 F
	69 500 F	85 000 F	154 500 F

c) aux associations du secteur «Politique de la Ville»

A l'unanimité moins deux abstentions, l'Assemblée Communale a décidé d'accorder les subventions suivantes :

Secteur Formation		Rappel 1995	Demande 1996	Subvention 1996	Ventilation		Acompte CM 15/1/96	Reste à verser
					Contrat Ville	Hors contrat		
Mission Locale	Fonctionnement 1996	500 000 F	580 000 F	280 000 F		280 000 F	250 000 F	30 000 F
	Correspondants emploi formation	75 000 F	137 500 F	137 500 F	137 500 F			137 500 F
	Versement fonds mutualisé CES Ville	370 500 F	370 000 F	En attente				
ACEREP	Atelier Pédagogique Personnalisé	200 000 F	200 000 F	200 000 F		200 000 F		200 000 F
FRATE	Formation personnel d'accueil/intégration	800 000 F	15 000 F	15 000 F	15 000 F			15 000 F
	Coordination accompagnement scolaire		65 000 F	65 000 F		65 000 F		65 000 F
Total		1 225 000 F	1 367 500 F	697 500 F	152 500 F	545 000 F	250 000 F	447 500 F

Secteur Economie Sociale		Rappel 1995	Demande 1996	Subvention 1996	Ventilation		Acompte CM 15/1/96	Reste à verser
					Contrat Ville	Hors contrat		
Régie de quartier	Fonctionnement 1996 des 4 régies	530 000 F	880 000 F	880 000 F	880 000 F			880 000 F
GARE- BTT	Insertion par l'économique	300 000 F	300 000 F	300 000 F		300 000 F		300 000 F
BTS Le Roseau	Insertion par l'économique	100 000 F	100 000 F	100 000 F		100 000 F		100 000 F
Associa- tion du PLIE	Fonctionnement du Plan Local d'Insertion	250 000 F	280 000 F	250 000 F		250 000 F	125 000 F	125 000 F
Total		1 180 000 F	1 560 000 F	1 530 000 F	880 000 F	650 000 F	125 000 F	1 405 000 F

Secteur Jeunesse		Rappel 1995	Demande 1996	Subvention 1996	Ventilation		Acompte CM 15/1/96	Reste à verser
					Contrat Ville	Hors contrat		
CIJ	Fonctionnement 1996	60 000 F	120 000 F	120 000 F		120 000 F		120 000 F
Horizon	Soutien aux projets des jeunes de la Grette	15 000 F	25 000 F	25 000 F	25 000 F			25 000 F
Satellite	Création d'un spectacle de danse urbaine		30 000 F	30 000 F	30 000 F			30 000 F
Scouts Musul- mans	Animation jeunes issus de l'immigration	15 000 F	15 000 F	15 000 F	15 000 F			15 000 F
Gant d'Or	Accueil jeunes boxeurs de Los Angeles	4 000 F	20 000 F	20 000 F	20 000 F			20 000 F
Total		94 000 F	210 000 F	210 000 F	90 000 F	120 000 F	0 F	210 000 F

Secteur Animation		Rappel 1995	Demande 1996	Subvention 1996	Ventilation		Acompte CM 15/1/96	Reste à verser
					Contrat Ville	Hors contrat		
MJC Palente	Fonctionnement 1996	775 000 F	790 000 F	790 000 F	79 553 F	710 447 F	300 000 F	490 000 F
	Fête du Livre	20 000 F	30 000 F	30 000 F		30 000 F		30 000 F
	Rencontre des amoureux de la photographie		30 000 F	30 000 F			30 000 F	
MJC Besan- çon	Centre de plein air du Loutelet	91 712 F	86 034 F	86 034 F		86 034 F		86 034 F
FONJEP	Financement poste direction Centre du Loutelet	317 248 F	332 443 F	332 443 F			83 111 F	249 332 F
ASEP du FJT	Animation sportive et culturelle	300 000 F	589 000 F	300 000 F		300 000 F	100 000 F	200 000 F
Comité de quartier Saint- Ferjeux	Fonctionnement 1996 Maison de quartier	760 000 F		en attente			300 000 F	
	Poste emploi formation aide 1995 - report		20 000 F	20 000 F	20 000 F			20 000 F
	Alphabétisation à la Cité Amitié		10 000 F	10 000 F	10 000 F			10 000 F
Brulard 2000	Animation du quartier	2 000 F	12 000 F	12 000 F	12 000 F			12 000 F
PARI	Accompagnement scolaire à Planoise	30 000 F	30 000 F	30 000 F	30 000 F			30 000 F
Ass. Réseaux d'échan- ges	Réseaux d'échanges de Planoise	30 000 F	24 250 F	en attente				0 F
APIM	Festival de Montrapon et journal de quartier	10 000 F	15 000 F	15 000 F	15 000 F			15 000 F
Arc en Ciel	Animation quartier Orchamps	5 000 F	25 000 F	25 000 F	25 000 F			25 000 F
Associa- tion Amitié	Voyages, découvertes, citoyenneté - Accompagnement scolaire/manifestations culturelles	5 000 F	22 000 F	22 000 F	22 000 F			22 000 F
APRES	Association des Réseaux d'Echanges et de Savoir de Palente		6 000 F	6 000 F	6 000 F			6 000 F
Service des Sports	Fonds d'aide au sport de quartier		50 000 F	50 000 F	50 000 F			50 000 F
ARPAC	Association Régionale pour la Promotion des Arts du Cirque	30 000 F	50 000 F	50 000 F	50 000 F		0 F	50 000 F
Total		2 385 960 F	2 121 727 F	1 808 477 F	319 553 F	1 156 481 F	783 111 F	1 325 366 F

Secteur Prévention Contrat d'action de prévention 1996		Rappel 1995	Demande 1996	Subvention 1996	Ventilation		Acompte CM 15/1/96	Reste à verser
					Contrat Ville	Hors contrat		
ADDSEA	Financement postes éducateurs de quartier	1 673 330 F	2 000 000 F	2 000 000 F	2 000 000 F		500 000 F	1 500 000 F
AAVI	Permanences aide aux victimes	67 093 F	62 900 F	62 900 F	62 900 F			62 900 F
ATIC	Réinsertion de détenus/ Prévention récidive	30 000 F	30 000 F	30 000 F	30 000 F			30 000 F
Associa- tion d'Aide aux Détenus	Bibliothèque de la Maison d'Arrêt	25 000 F	25 000 F	25 000 F	25 000 F			25 000 F
Espoir Drogue	Dispositif lutte contre la toxicomanie	180 000 F	160 000 F	160 000 F	160 000 F			160 000 F
ADDSEA	Groupe ressource toxicomanie	5 000 F	5 000 F	5 000 F	5 000 F			5 000 F
CDPA	Prévention toxicomanie/ jeunes et parents	30 000 F	20 000 F	20 000 F	20 000 F			20 000 F
Collège Clairs- Soleils	Exposition «justice» hors contrat d'action de prévention 1996		3 000 F	3 000 F		3 000 F		3 000 F
CCMM	Aide à la lutte contre les manipulations mentales hors contrat d'action de prévention 1996	5 000 F	5 000 F	5 000 F		5 000 F		5 000 F
Total		2 012 923 F	2 310 900 F	2 310 900 F	2 302 900 F	8 000 F	500 000 F	1 810 900 F

Secteur Intégration		Rappel 1995	Demande 1996	Subvention 1996	Ventilation		Acompte CM 15/1/96	Reste à verser
					Contrat Ville	Hors contrat		
ARETE	Echanges interculturels Fonctionnement 1996	210 000 F	210 000 F	210 000 F		210 000 F	100 000 F	110 000 F
ARETE	Centre de ressources intégration : CREDI	80 000 F	80 000 F	80 000 F	80 000 F			80 000 F
La Palme- raie	Intégration familles quartier de la Grette	15 000 F	7 000 F	7 000 F	7 000 F			7 000 F
AVEC	Sensibilisation des jeunes à la culture arabe - Intégration jeunes et familles quartier Planoise		8 500 F	8 500 F	8 500 F			8 500 F
CISIA	Problématique algérienne et citoyenneté		5 000 F	5 000 F	5 000 F			5 000 F
Total		305 000 F	310 500 F	310 500 F	100 500 F	210 000 F	100 000 F	210 500 F

d) au secteur Jumelages - Relations Internationales

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'accorder les subventions suivantes :

. 720 F à la Chambre de Métiers du Doubs, pour l'accueil de 6 jeunes apprentis de Fribourg en stage du 16 au 27 octobre 1995 dans des entreprises artisanales du département (échange professionnel).

. 1 342 F au Foyer Socio-Educatif du Collège Camus, pour le séjour de 22 élèves à St-Wendel (Allemagne) du 18 au 27 avril 1996 (échange scolaire).

. 900 F à l'Association de Gestion du Lycée Saint-Jean, pour le déplacement de 10 élèves à Cheltenham (Grande-Bretagne) du 18 au 26 mars 1996 (échange scolaire).

. 2 220 F au Foyer Socio-Educatif du Collège Victor Hugo Centre, pour le déplacement à Butzbach (Allemagne) de 30 élèves, du 4 au 14 mars 1996 (échange scolaire).

. 2 242 F au Foyer Socio-Educatif du Collège Stendhal, pour le déplacement de 24 élèves à Regensburg (Allemagne) du 24 au 30 avril 1996 (échange scolaire).

. 1 000 F au Foyer Socio-Educatif du Collège Diderot, pour l'accueil de 50 personnes de Fribourg (Allemagne) du 16 au 17 mars 1996 (échange culturel et scolaire).

. 5 000 F au Choeur d'Hommes «Les Chenestrels», pour son déplacement à Huddersfield (Grande-Bretagne) du 16 au 19 mai 1996 (échange culturel).

. 1 676 F au Foyer Socio-Educatif du Collège Stendhal, pour le déplacement de 29 élèves à Stuttgart (Allemagne) du 27 avril au 5 mai 1996 (échange scolaire).

. 1 040 F au Foyer Socio-Educatif du Collège Diderot, pour le déplacement de 20 élèves à Fribourg (Allemagne) du 4 au 12 juin 1996 (échange scolaire).

. 3 000 F au Foyer Socio-Educatif du Lycée Claude-Nicolas Ledoux, pour le déplacement de 20 élèves à Lagoa (Portugal) du 18 avril au 2 mai 1996 (échange scolaire).

. 8 427 F au Foyer Socio-Educatif du Lycée Claude-Nicolas Ledoux, dont 5 667 F pour le déplacement conjoint de 31 élèves du Lycée Ledoux et 15 élèves du Lycée Victor Hugo à Pavie (Italie) du 11 au 16 mars 1996, et 2 760 F pour l'accueil de jeunes de Pavie du 25 au 30 mars 1996 (échange scolaire).

. 1 000 F au Foyer Socio-Educatif du Lycée Pergaud, pour le déplacement de 32 élèves à Böblingen (Allemagne) du 7 au 13 mai 1996 (échange scolaire).

. 4 180 F au Foyer Socio-Educatif du Lycée Victor Hugo, pour le déplacement de 19 élèves à Nasaud (Roumanie) du 14 au 24 avril 1996 (échange scolaire).

. 2 072 F au Foyer Socio-Educatif du Collège Clairs-Soleils pour le déplacement de 28 élèves à Linden (Allemagne) du 5 au 12 mars 1996 (échange scolaire).

. 1 100 F au Comité de Jumelage Besançon - Pavie du Lycée Saint-Paul/Collège Sainte-Ursule pour l'accueil de 22 élèves de Pavie (Italie) du 29 mars au 3 avril 1996 (échange scolaire).

e) à l'Association Besançon Week-end Evasion

A l'unanimité moins quatre abstentions, le Conseil Municipal a décidé d'accorder à l'Association «Besançon Week-end Evasion» une subvention de 30 000 F.

f) à l'Association Micronora

A l'unanimité, l'Assemblée Communale a décidé d'accorder une subvention de 200 000 F à l'Association Micronora.

g) au secteur Vie Associative

A l'unanimité moins deux abstentions, le Conseil Municipal a décidé d'accorder les subventions suivantes au titre de la première répartition 1996 :

	Obtenu en 1995	Demande 1996	Proposition de la Commission
1) Comités et Associations de Quartiers			
Comité de Quartier des Chaprais	10 000 F	10 000 F	10 000 F
Comité de Quartier de Bregille	60 000 F	95 000 F	60 000 F
Comité de Quartier des Prés de Vaux	12 000 F	10 000 F	10 000 F
Comité de Quartier de Saint-Claude	76 000 F	90 000 F	76 000 F
Comité de Quartier des Torcols/Chailluz	11 000 F	12 500 F	5 000 F
Association de la Combe Saragosse	4 000 F	5 000 F	5 000 F
La Torcolienne	4 000 F	6 500 F	5 000 F
Club 3ème Age Planoise	3 000 F	3 000 F	3 000 F
Planoiselles	5 000 F	5 000 F	5 000 F
Passerelle de Planoise	20 000 F	22 000 F	20 000 F
Palente-Village	5 000 F	7 500 F	5 000 F
Banque Alimentaire de la Grette	3 000 F	5 000 F	5 000 F
Association pour la Promotion et l'Information de Montrapon (APIM)	25 000 F	30 000 F	25 000 F
2) Associations d'Anciens Combattants			
ADIF (Association Déportés Internés et Familles de disparus)	2 000 F	2 000 F	2 000 F
ADIRPS (Ass. Déportés, Internés, Résistants et Patriotes)	2 500 F	2 500 F	2 500 F
Fédération des Combattants de moins de 20 ans	1 500 F	4 000 F	1 500 F
Union Départementale des Anciens Combattants de Confession Islamique	3 000 F	5 000 F	7 000 F (3 000 + 4 000 pour achat d'un drapeau)

	Obtenu en 1995	Demande 1996	Proposition de la Commission
3) Loisirs - Nature			
Tarot Club	2 000 F	2 000 F	2 000 F
La Tour Prends Garde !	10 000 F	20 000 F	20 000 F (10 000 + 10 000 pour recrutement d'un formateur)
Rail Miniature	2 000 F	2 000 F	2 000 F
La Reine Marulaz	3 500 F	6 000 F	3 500 F
Besançon Automobiles Miniatures	1 200 F	3 000 F	1 200 F
Groupe Spéléologique du Doubs	7 000 F	8 000 F	7 000 F
Nyctalopithèques (spéléo)	2 500 F	2 500 F	1 500 F
Spiteurs Fous (spéléo)	2 500 F	20 000 F	2 500 F
Voie des Fleurs	1 200 F	2 500 F	1 000 F
Amis de la Nature	6 000 F	6 000 F	6 000 F
ORBIS (Ass. Orpailleurs)	1 200 F	1 200 F	1 200 F
Société Numismatique	9 000 F (dont 7 000 exceptionnel)	2 200 F	2 200 F
4) Divers			
Franc-Comtois Rapatriés Toutes Générations	1 500 F	10 000 F	1 500 F
Ass. 25 Droits des Rapatriés d'Afrique du Nord	5 000 F	40 000 F	5 000 F
Centre Culturel Esperanto	2 500 F	7 000 F	2 500 F
Coin de l'Amitié	4 500 F	4 500 F	4 500 F
Franche-Comté Consommateurs	9 000 F	65 000 F	10 000 F
Ligue des Droits de l'Homme	5 000 F	5 000 F	5 000 F
UFC Que Choisir ?	10 000 F	25 000 F	10 000 F
Restos du Coeur	4 000 F	5 000 F	5 000 F
Mouvement Condition Masculine	-	5 000 F	5 000 F
SOS Racisme	-	20 000 F	2 000 F
Amitié et Espérance	-	20 000 F	20 000 F
5) Echel 25	25 000 F	28 000 F	28 000 F

h) aux associations culturelles

A l'unanimité, l'Assemblée Communale a adopté la répartition de subventions suivante :

Associations	Obtenu en 1995	Demande 1996	Proposition Commission Culturelle
THEATRE			
Cie Bacchus	10 000 F	50 000 F	10 000 F
Embarquez	10 000 F	22 000 F	10 000 F
Théâtre A Tout Prix	10 000 F	20 000 F	10 000 F
Théâtre des Manches à Balai	30 000 F	150 000 F	20 000 F

Associations	Obtenu en 1995	Demande 1996	Proposition Commission Culturelle
Théâtre de la Roulotte	120 000 F	200 000 F	120 000 F
Théâtre Universitaire de Franche-Comté	5 000 F	10 000 F	5 000 F
Théâtre URSUS	10 000 F	20 000 F	10 000 F
L'Embarcadère	260 000 F	300 000 F	250 000 F
Boutique du Conte	10 000 F	40 000 F	10 000 F
Cie Laurent Decol	-	20 000 F	5 000 F
Théâtre Alcyon	5 000 F	10 000 F	10 000 F
MUSIQUE			
Da Camera	20 000 F	25 000 F	15 000 F
Jeunes Musiciens et Danseurs du Conservatoire	10 000 F	20 000 F	15 000 F
Jeunesses Musicales de France	10 000 F	12 000 F	8 000 F
AMIB (Association pour les Musiques Improvisées de Besançon)	20 000 F	70 000 F	60 000 F
Société des Concerts	10 000 F	15 000 F	5 000 F
Choeur Schütz	15 000 F	15 000 F	15 000 F
Contrepoint	15 000 F	15 000 F	15 000 F
Orchestre Philharmonique	15 000 F	20 000 F	15 000 F
Orgue et Culture	15 000 F	30 000 F	18 000 F
Musique Vocale à l'Université	3 000 F	5 000 F	3 000 F
La Clé de Sol	8 000 F	5 000 F	5 000 F
Tetraktys	15 000 F	40 000 F	15 000 F
Chorale l'Alouette	1 500 F	5 000 F	1 500 F
Orchestre de Jeunes de Besançon	10 000 F	50 000 F	10 000 F
Ensemble Vocal à l'Université	-	5 000 F	3 000 F
LECTURE			
Croqu'livres	10 000 F	20 000 F	10 000 F
CIRQUE			
Cirque Plume	200 000 F		
Compagnie de création		100 000 F	100 000 F
Ecole		100 000 F	100 000 F
Muse et Danse	10 000 F	40 000 F	40 000 F
FORMATION MUSICALE			
Atelier Musical Clairs-Soleils	40 000 F	50 000 F	40 000 F
Atelier Musical Montrapon	80 000 F	100 000 F	80 000 F
Atelier Musical Saint-Ferjeux	80 000 F	120 000 F	80 000 F
Atelier Musical Velotte	40 000 F	60 000 F	30 000 F
CAEM Planoise	40 000 F	50 000 F	40 000 F
SOCIETES SAVANTES / SCIENCES			
Les Amis du Muséum d'Histoire Naturelle	4 000 F	4 000 F	4 000 F
Défense de la Langue Française	1 000 F	1 000 F	1 000 F
Académie des Sciences, Belles Lettres et Arts	2 000 F	2 500 F	2 000 F
Association Astronomique de Franche-Comté	6 000 F	4 000 F	4 000 F

Associations	Obtenu en 1995	Demande 1996	Proposition Commission Culturelle
Renaissance du Vieux Besançon	-	5 000 F	5 000 F
ARTS PLASTIQUES			
Protéiforme	5 000 F	5 000 F	5 000 F
Centre d'Art Mobile	10 000 F	15 000 F	5 000 F
DIFFUSION CULTURELLE			
CCPPO	-	10 000 F	10 000 F
DIVERS			
Ad Libitum	-	25 000 F	5 000 F

i) aux associations à caractère médico-social

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer les subventions suivantes au titre de la première répartition 1996 :

Type d'associations	Associations locales	Subventions attribuées par l'Etat et autres collectivités territoriales en 1995	Sommes attribuées en 1995 par la Ville de Besançon	Montant de la subvention sollicitée en 1996	Sommes proposées en 1996
Lutte anti-alcool	Comité Départemental de Prévention de l'Alcoolisme	Etat : 20 000 F CPAM/CNAM : 130 500 F Pontarlier : 6 000 F	17 000 F + 14 250 F	18 000 F	17 000 F
	Croix d'Or du Doubs	Conseil Général : 10 000 F Montbéliard : 7 000 F Pontarlier : 1 030 F Valdahon : 980 F CPAM : 7 700 F	5 000 F	15 000 F	5 000 F
Anciens Malades et Handicaps	Association de Parents d'Enfants Déficiants Auditifs de Franche-Comté (APEDA)	Conseil Général : 5 000 F Autres subv. : 8 570 F	6 000 F	6 250 F	6 000 F
Humanitaires	Comité Croix Rouge Française	Conseil Général : 0 F Autres communes : 5 243 F	4 000 F	15 000 F	5 000 F
Anciens Malades et Handicaps	Association Valentin Haüy	Conseil Général : 6 000 F Autres subv. : 3 938 F	3 000 F	3 000 F	3 000 F
Anciens Malades	Association des Donneurs de Voix	Conseil Général : 0 F	3 000 F	3 000 F	3 000 F
Aides aux Malades	Association des Dons d'Organes	Conseil Général : 7 000 F Autres subv. : 16 170 F	3 500 F	6 000 F	3 500 F
	Insuffisants Rénaux Comtois (AIRC)	Conseil Général : 7 790 F	3 825 F	5 000 F	3 500 F
Total des sommes attribuées					46 000 F

j) aux comités sportifs départementaux

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer les subventions suivantes au titre de l'exercice 1996 :

Code CANA	Code TIERS	Destinataires	Montant de la subvention
23 430	15 175	Comité Régional de Cyclisme	26 500 F
23 410	13 604	Comité Départemental d'Athlétisme	26 500 F
23 422	15 176	Comité Départemental de Volley-ball	26 500 F
23 424	17 961	Comité Départemental Olympique et Sportif	26 500 F
23 431	15 214	Comité Départemental de Judo	26 500 F
23 425	14 880	Comité Départemental de Tennis de Table	26 500 F
25 578	25 589	Comité Départemental de Canoë-Kayak	26 500 F
29 362	29 355	Comité Départemental de Basket-ball	26 500 F

k) au sport bisontin de haut niveau - Saison 1995-1996 - Contrats d'objectifs sports collectifs - Deuxième répartition - Actualisation

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé l'attribution des subventions suivantes :

Clubs	Niveau	Discipline	Montant
ESB «F»	Nle 1A	Hand-ball	23 754 F
BRC Football	CN1	Football	143 254 F
Besançon Basket Comté	Pro A	Basket-ball	325 004 F
BHC	Nle 2	Hockey sur glace	6 502 F
ESB «M»	D.2	Hand-ball	76 127 F
ASQP Volley-Ball	Nle 2	Volley-ball	16 252 F
TOTAL			590 893 F

l) au sport bisontin de haut niveau - Saison 1995-1996 - Contrats d'objectifs sports individuels - Répartition au titre de l'année 1996

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer les subventions suivantes :

Clubs	Sommes allouées
La Française	10 600 F
La St-Claude	10 600 F
AS PTT Tennis de table	7 950 F
S.N.B. Canoë-Kayak	106 000 F
S.N.B. Natation	5 300 F
S.N.B. Aviron	7 950 F
Etrier Bisontin	13 250 F

Clubs	Sommes allouées
P.K.A.	10 600 F
P.S.B. Athlétisme	5 300 F
C.P.B.	106 000 F
Balise 25	13 250 F
Centre Ecole Parachutisme	7 950 F
F.C. Judo	84 800 F
Amicale Cycliste Bisontine	7 950 F
Centre Handicapés P. CROPPET	7 950 F
Amicale Motocycliste du Doubs	5 300 F
Besançon KICK BOXING	5 300 F
B.R.C. Tennis	13 250 F
Total	429 300 F

m) exceptionnelles à diverses associations sportives pour manifestations de haut niveau

A l'unanimité, l'Assemblée Communale a décidé l'attribution des subventions suivantes :

* Société du Tour de France : Tour de France (arrivée 5ème étape Lac de Madine-Besançon le 4.07.96)	391 950 F
* Besançon Basket Comté : Parrainage rencontre B.B.C./PARIS ST-GERMAIN et prise en charge des frais du déplacement du match en raison de la Coupe Davis le 13.02.96	22 500 F
* Comité d'organisation du Championnat d'Europe de Football : Poule Finale du Championnat d'Europe «Juniors» du 20 au 30.07.96 au Stade Léo-Lagrange trois matches à Besançon dont la finale	50 000 F
* Iron Tour : compétition internationale de triathlon - étape à Besançon le 6.09.96	100 000 F
* Office Municipal des Sports : Marathon de Besançon le 27.10.96 au stade Léo-Lagrange	20 000 F
M. FUSTER, Adjoint, n'a pas pris part au vote.	
* Entente Sportive Bisontine «Féminines» : Coupe d'Europe	<u>30 000 F</u>
Total	614 450 F

n) au Parc des Expositions et des Congrès

A l'unanimité moins une abstention, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer à l'Association du Parc des Expositions et des Congrès une subvention de 186 000 F destinée au financement des travaux de sécurité à réaliser dans cette structure (M. Robert SCHWINT, Président de cette association, n'a pas pris part au vote).

17 - Sport - Contrats d'objectifs - Mise en place du dispositif pour la période 1996 à 2001

A l'unanimité, le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement sur le principe d'application des contrats d'objectifs pour la période 1996-2001.

18 - Patinoire municipale La Fayette - Concession du bar-restaurant - Prorogation du contrat

A l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à signer l'avenant n° 3 au contrat liant la Ville à la Société BONNET pour l'occupation et l'exploitation du bar-restaurant de la patinoire La Fayette. Cet avenant prorogera ce contrat du 1er juillet au 31 décembre 1996.

19 - Piscine municipale couverte - Concession du bar-restaurant - Saison 1996/1997 - Adoption du cahier des charges - Lancement de la consultation

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de lancer une mise en concurrence pour la concession du bar-restaurant de la piscine couverte, pour la saison 1996-1997, moyennant une redevance annuelle de 20 000 F, a adopté le cahier des charges établi à cet effet et a autorisé M. le Maire, sur proposition de la Commission d'Appel d'Offres, à choisir le concessionnaire et signer le contrat à intervenir.

20 - Complexe nautique de Besançon-Chalezeule

a) Concession d'exploitation du bar-restaurant-épicerie pour la saison 1996 - Lancement de la procédure de consultation

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de lancer une mise en concurrence pour la concession d'exploitation du bar-restaurant-épicerie du Complexe Nautique de Besançon-Chalezeule, pour la période du 1er juin 1996 au 30 septembre 1996, moyennant une redevance annuelle de 20 000 F. Le cahier des charges élaboré à cet effet a été approuvé et M. le Maire autorisé, sur proposition de la Commission d'Appel d'Offres, à choisir le concessionnaire et signer le contrat à intervenir avec ce dernier.

b) Concession pour la vente de glaces, confiseries et fruits exotiques - Saison 1996/1997 et 1997/1998 - Lancement de la consultation

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de lancer une mise en concurrence pour la vente de glaces, confiseries et fruits exotiques au Complexe Nautique de Besançon-Chalezeule pour les saisons 1996-1997 et 1997-1998, moyennant une redevance annuelle de base fixée à 24 000 F.

Le cahier des charges établi à cet effet a été adopté. M. le Maire a en outre été autorisé, sur proposition de la Commission d'Appel d'Offres, à choisir le concessionnaire et à signer le contrat à intervenir avec ce dernier.

21 - Camping municipal de Besançon-Chalezeule - Délégation de gestion

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'engager sur la base du cahier des charges établi à cet effet, la procédure de publicité pour la délégation de l'exploitation du Camping Municipal de Chalezeule sous forme d'affermage.

22 - Halte Nautique - Délégation de gestion

A l'unanimité, l'Assemblée Communale a décidé :

- de déléguer la gestion de la halte nautique,
- d'engager la procédure de publicité conformément à la loi du 29 janvier 1993,
- et a adopté le cahier des charges de consultation établi à cet effet.

23 - Personnel - Emploi de responsable au service Police Municipale et surveillance du domaine public

A l'unanimité moins 13 abstentions, le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à procéder au recrutement d'un responsable du service Police Municipale, contractuel à temps complet à et à signer les contrats à intervenir dans ce cadre.

24 - Aide à l'immobilier d'entreprises - Développement de la Société BOIREAU-DODANE

A l'unanimité, l'Assemblée Communale :

- a décidé d'allouer une subvention de 100 000 F à la SICOMI BATIFRANC au titre d'appui à l'immobilier d'entreprise,

- a autorisé M. le Maire à signer la convention à intervenir avec la Société BOIREAU-DODANE et la SICOMI BATIFRANC indiquant les engagements réciproques des parties.

25 - Aide à la formation de créateurs d'entreprises ayant signé un plan d'affaires IEN -
Société PG Consultant

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer à la SARL PG Consultant une somme de 17 500 F.

26 - Stationnement payant de surface et fourrière municipale pour véhicules -
Parking de la Mairie - Parking Allende - Délégation de gestion - Lancement de la consultation

A l'unanimité, l'Assemblée Communale :

- a décidé du principe de délégation de gestion du stationnement payant de surface, des parkings de la Mairie et Allende et de la fourrière municipale à véhicules,

- a décidé d'engager la procédure de publicité conformément à la loi du 29.01.1993,

- a adopté le cahier des charges de consultation établi à cet effet.

27 - Crèche des Orchamps - Organisation à titre expérimental de formations spécifiques sur l'éveil de l'enfant - Convention de partenariat avec DIEPAL - NSA et l'Association d'Aide à la Pédiatrie

A l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à signer avec DIEPAL-NSA et l'Association d'Aide à la Pédiatrie, une convention de partenariat pour la poursuite des activités du centre d'éveil d'une part, et dispenser, à titre expérimental, une formation spécifique sur l'éveil des enfants aux professionnels de la petite enfance d'autre part.

28 - Dispositif A Tire d'Aile - Aide aux loisirs - Adoption du projet - Demande de subvention

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- a adopté le projet et les règlements du dispositif «A Tire d'Aile»

- a autorisé M. le Maire :

- . à solliciter les aides de l'Etat, du Conseil Général, du Fonds d'Action Sociale et de la CAF,
- . à signer la convention avec l'Union Nationale des Chèques-Vacances pour l'acquisition des chèques,
- . à signer les contrats avec les bénéficiaires de ce dispositif.

29 - Deuxième fête de la bande dessinée à Besançon - Demande d'aide financière au Ministère de la Culture

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de solliciter du Ministère de la Culture (DRAC) le versement d'une subvention de 30 000 F à titre de participation au financement de cette manifestation.

30 - Politique de la Ville - Convention avec le Centre d'Information Jeunesse

A l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à signer, avec le Centre d'Information Jeunesse, une convention fixant les relations entre la Ville et ce dernier et les conditions dans lesquelles la Ville apportera son soutien à la fois au fonctionnement général du centre et à la réalisation des actions retenues comme prioritaires.

31 - Régie des quartiers de Besançon - Mise en place - Désignation des représentants de la Ville - Convention pour le fonctionnement

A l'unanimité moins 8 abstentions, le Conseil Municipal :

- a approuvé les statuts de la Régie des quartiers de Besançon
- a décidé l'adhésion de la Ville à l'Association
- a désigné les trois représentants de la Ville au Conseil d'Administration de cette structure (Maurice THIRIET, Marie-Guite DUFAY et Jean MILLE)
- a autorisé ces derniers à exercer toutes fonctions de direction, notamment celle de Président du Conseil d'Administration
- a autorisé M. le Maire à signer la convention à intervenir avec l'Association et à verser à la Régie une subvention de 880 000 F.

32 - Contrat de Ville - Programmation 1995 - Subvention du FAS - Convention

A l'unanimité moins deux abstentions, le Conseil Municipal a décidé de solliciter du FAS le versement de sa participation de 178 000 F aux actions retenues au titre de la programmation 1995 du contrat de ville et a autorisé le versement des subventions suivantes :

- régie des quartiers (Planoise)	50 000 F
- Brulard 2000 (animation inter-culturelle)	2 000 F
- Horizons	5 000 F
- ARETE (projet CREDI)	40 000 F
- MPT Clairs-Soleils	5 000 F.

33 - Contrat de Ville - Programmation 1996 - Adoption des actions retenues en comité de pilotage - Financement

A l'unanimité moins deux abstentions, l'Assemblée Communale :

- a adopté le programme d'actions retenues au titre de l'année 1996 et son plan de financement

- a décidé de solliciter les aides de l'Etat, de la CAF, du FAS, du Conseil Général, de la CDC, du PLIE et des organismes logeurs,

- a autorisé le versement aux maîtres d'ouvrages associatifs de la part ville prévue dans les plans de financement

- a autorisé M. le Maire à signer les conventions à intervenir avec les différents partenaires.

34 - Syndicat Intercommunal de Besançon-Thise-Chalezeule - Exploitation et entretien du réseau d'assainissement, de la station d'épuration et des collecteurs terminaux de Thise et Chalezeule par le Service Assainissement de la Ville - Convention unique

A l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à signer avec le Syndicat Intercommunal de Besançon-Thise-Chalezeule une convention matérialisant les conditions dans lesquelles le Service Assainissement de la Ville de Besançon assurera l'exploitation et l'entretien des réseaux, de la station d'épuration du Syndicat et des collecteurs terminaux de Thise et Chalezeule.

35 - Nuisances sonores - Réalisation d'une étude - Convention avec l'ADEME et l'IRADES

A l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à signer avec l'ADEME et l'IRADES une convention fixant les conditions de réalisation d'une thèse de doctorat sur les nuisances sonores par une étudiante du Laboratoire de Géographie de la Faculté des Lettres de Besançon.

36 - ZAC de Planoise - Plan d'aménagement de zone - Approbation de la révision après enquête publique

A l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé la révision du Plan d'Aménagement de Zone et le règlement de la ZAC de Planoise.

37 - Secteur des Tilleroyes - Programme d'Aménagement d'Ensemble

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé :

- la mise en place d'un programme d'aménagement d'ensemble dans le secteur des Tilleroyes

- d'assurer la réalisation de ce programme d'équipement au plus tard le 31 décembre 1998 pour un coût global estimé à 1 500 000 F

- de fixer la part des dépenses de réalisation de ces équipements mise à la charge des constructeurs ou des lotisseurs à 60 % du coût défini ci-dessus.

38 - Immeuble communal 37, rue Battant - Location à l'ADIL - Aménagement des combles - Avenant n° 1 au contrat de location à l'Association Départementale d'Information au Logement - Modificatif à la délibération du Conseil Municipal du 15 mai 1995

A l'unanimité, le Conseil Municipal a adopté les nouvelles conditions du bail passé avec l'ADIL et a autorisé M. le Maire à signer l'acte à intervenir.

39 - Aliénations

a) de l'ancienne usine ROWENTA, chemin de Valentin à la Société CHAILLARD

Adopté à l'unanimité (prix de la cession : 900 000 F).

b) d'une partie d'un terrain communal, rue Trémolières à M. BEVALOT

Adopté à l'unanimité (cession de 1 a 18 pour 11 800 F).

c) d'un immeuble 41 rue Battant à la SCI BARBIZIER - Modification de la délibération du Conseil Municipal du 15 mai 1995

Adopté à l'unanimité.

40 - Acquisitions

a) ZAC La Fayette à la SEDD pour terminal bus

Adopté à l'unanimité (M. le Maire, Président de la SEDD, n'a pas pris part au vote) (acquisition de 89 a 16 ca à titre gratuit).

b) Alignement du chemin de Valentin - Acquisition PIZON

Adopté à l'unanimité (acquisition de 29 m² à titre gratuit - Indemnité de 4 000 F versée à M. et Mme PIZON en compensation de la condamnation d'une ancienne citerne, d'une haie et d'un arbre).

41 - Echange

a) Alignement du chemin de Plainechaux - Acquisition d'une partie de la propriété GRANDPERRIN

Adopté à l'unanimité.

b) ZI des Tilleroyes - Echange avec la Société SOGEBAIL/SOFEBAIL - Modification de la délibération du Conseil Municipal du 11 décembre 1995

Adopté à l'unanimité.

42 - Bilan des Déclarations d'Intention d'Aliéner

a) du 1er octobre 1995 au 31 décembre 1995

L'Assemblée Communale a pris acte de ce bilan.

b) du 1er janvier 1996 au 31 mars 1996

L'Assemblée Communale a pris acte de ce bilan.

43 - Palais Granvelle - Restitution du dôme du grand escalier - Adoption du projet

A l'unanimité, le Conseil Municipal a adopté ce projet estimé à 1 600 000 F qui seront financés pour 800 000 F par l'Etat et pour 800 000 F par la Ville et le Département du Doubs. M. le Maire a été autorisé à signer la convention à intervenir confiant à l'Etat (DRAC) la maîtrise d'ouvrage.

44 - Eglise Sainte-Madeleine - Restauration de la façade principale

A l'unanimité, le Conseil Municipal a adopté ce projet estimé à 2 000 000 F TTC qui seront financés comme suit :

- participation Etat (50 % du montant hors taxes)	829 100 F
- participation du Département du Doubs 25 % du montant hors taxes	414 500 F
- participation de la Ville incluant la part de TVA de 20,60 %	756 400 F

M. le Maire a été autorisé à signer le marché de maîtrise d'oeuvre avec l'Architecte en Chef des Monuments Historiques qui sera désigné par l'Etat pour assurer la maîtrise d'oeuvre de cette opération.

45 - Citadelle de Vauban - Réfection de la couverture de la chapelle et consolidation du rempart côté Bregille

A l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé ce projet estimé à 2 000 000 F et dont le financement pourrait s'établir ainsi :

- Part de l'Etat	1 MF
- Part du Département du Doubs et de la Ville (soit 500 000 F chacun)	1 MF

M. le Maire a été autorisé à signer la convention à intervenir, confiant à l'Etat (Direction Régionale des Affaires Culturelles) la maîtrise d'ouvrage.

46 - Programme de travaux 1996 dans les domaines

a) des bâtiments administratifs et techniques

Adopté à l'unanimité (coût estimé à 355 000 F).

b) des bâtiments d'enseignement du premier degré

Adopté à l'unanimité (coût estimé à 5 200 000 F).

c) des équipements sportifs

Adopté à l'unanimité (coût estimé à 3 910 000 F).

d) des établissements sociaux

Adopté à l'unanimité (coût estimé à 520 000 F).

e) des établissements socio-culturels

Adopté à l'unanimité (coût estimé à 180 000 F).

f) des édifices culturels

Adopté à l'unanimité (coût estimé à 400 000 F).

g) des établissements associatifs

Adopté à l'unanimité (coût estimé à 215 000 F).

h) des établissements culturels

Adopté à l'unanimité (coût estimé à 1 620 000 F).

i) des bâtiments divers

Adopté à l'unanimité (coût estimé à 630 000 F).

j) de l'Eau

Adopté à l'unanimité.

k) de l'Assainissement

Adopté à l'unanimité (coût estimé à 26 456 500 F).

l) dans les espaces verts

Adopté à l'unanimité (coût estimé à 600 000 F).

m) de l'Eclairage Public

Adopté à l'unanimité (coût estimé à 1 800 000 F).

n) de la voirie et des travaux d'investissement confiés à l'entreprise

Adopté à l'unanimité (coût estimé à 4 850 000 F).

o) des Forêts Communales

o.1) Conventions à intervenir avec l'ONF

Adopté à l'unanimité.

o.2) Destination des coupes de bois à marquer en 1996

Adopté à l'unanimité.

47 - Programme d'acquisition de véhicules et engins pour l'année 1996

Adopté à l'unanimité (coût estimé à 7 620 000 F).

48 - Transports urbains - Programme d'investissements pour l'année 1996

Adopté à l'unanimité (coût estimé à 18 580 000 F).

49 - Collecte sélective du verre - Acquisition de conteneurs spécifiques

Adopté à l'unanimité.

50 - Déchetterie des Tilleroyes

a) Bail emphytéotique au profit du District du Grand Besançon

Adopté à l'unanimité.

b) Prestations de service au profit du District du Grand Besançon - Convention

Cette question est retirée de l'ordre du jour.

51 - Petite Ecole dans la Forêt - Création d'un emploi - Demande d'aide au Conseil Régional dans le cadre du dispositif emplois - environnement

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé :

- 1) de solliciter l'aide du Conseil Régional, à savoir 50 000 F par an pendant trois ans, pour la création d'un emploi dans le cadre du dispositif d'emplois en environnement,
- 2) de créer, dès l'accord de l'aide du Conseil Régional, un emploi de technicien territorial chargé de la responsabilité et de l'animation de la Petite Ecole dans la Forêt.

La séance est levée à 21 heures 27.

Hôtel de Ville, le 24 avril 1996
Le Maire,
Robert SCHWINT.

Vu pour être affiché
conformément à la loi
Pour le Maire,
L'Adjoint,